



11^{ème} Rallye V.H.C Monts et Coteaux
Coupe de France des Rallyes VHC 2023 (Coef. 2)
Participation Etrangère Autorisée (PEA)

11 & 12 NOVEMBRE 2022

**REGLEMENT
PARTICULIER SPORTIF**

**Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes
FFSA et les règles spécifiques des rallyes VHC**

**ASA RHONE 40, COURS VERDUN - 69002 LYON
Tél. : 06.12.30.33.31**

Toutes les infos sur le déroulement du Rallye :

Confirmation d'engagement

Horaire de convocation

Divers

Sites Internet :

www.asarhone.com | www.rallyeopsm.com

Le 11^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend l'intégralité de la réglementation du 13^{ème} Rallye National Monts & Coteaux, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 26 septembre 2022.

Ouverture des engagements : Lundi 26 septembre 2022.

Clôture des engagements : Lundi 31 octobre 2022 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

Parution du carnet d'itinéraire : samedi 5 novembre et dimanche 6 novembre 2022, Bar Le Saint Laurent - Place du By, 69440 SAINT LAURENT D'AGNY.

Dates et heures des reconnaissances :

Le samedi 5 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le dimanche 6 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Vérifications des documents :

Le vendredi 11 novembre 2022 de 18h00 à 20h45.

Vérifications des voitures :

Le vendredi 11 novembre 2022 de 18h15 à 21h00.

Mise en parc fermé : Vendredi 11 novembre 2022 à partir de 18h15, à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 11 novembre 2022 à 16h45 au P.C « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agny

Publication de la liste des équipages admis au départ, ordres et heures de départ : Vendredi 11 novembre 2022 à 21h30 au parc.

Départ du rallye : Samedi 12 novembre 2022 à 8h30 (1^{er} concurrent V.H.C), Saint Laurent d'Agny.

Les concurrents V.H.C partiront avant ceux du moderne

Arrivée du rallye : Samedi 12 novembre 2022 à 16h12 (1^{er} concurrent V.H.C), à Saint Laurent d'Agny

Vérification finale : Samedi 12 novembre 2022 dès l'arrivée du rallye.

Publication du classement final provisoire : Samedi 12 novembre 2022, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : Samedi 12 novembre 2022 à l'arrivée du rallye **sur le podium.**

L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile du RHÔNE en qualité d'organisateur administratif et l'association OPSM en qualité d'organisateur technique organisent les 11 et 12 novembre 2022, le 11^{ème} RALLYE V.H.C MONTS ET COTEAUX.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile et a reçu à la Fédération Française du Sport Automobile le permis d'organisation n° 585 en date du **26/08/2022.**

1.1P. Officiels

Idem **13^{ème} rallye Monts & Coteaux**, sauf :

Commissaire Technique responsable : Jean-Claude CARRE 13049 14/28

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation, mis en place pour le 13^{ème} Rallye National Monts et Coteaux font office pour le rallye VHC.

1.2P. Eligibilité

Le 11^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2023 (coef. 2)
- Le Challenge de l'ASA du RHONE.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions - Concurrents admis

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 31 octobre 2022.**

Le bulletin d'engagement devra être rempli informatiquement sur le site <https://engagement.ffsa.org/> et sera adressé à :

OPSM

28 route de Mornant
69440 Saint Laurent d'Agnay

Chèques à établir à l'ordre de l'ASA du Rhône.
ou paiement par virement : voir IBAN ci-dessous

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30 véhicules maximum.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des Organisateurs
 - **380 €** Si inscription avant le 16 octobre minuit
 - **390 €** Si inscription après le 16 octobre

NOUVEAU : 360 € Si l'un des membres de l'équipage a officié en tant que commissaire sur l'année 2022 (joindre photocopie de sa licence commissaire 2022)

- Sans la publicité facultative des Organisateurs : **780 €** (390 € x 2)

Toute demande d'engagement non accompagné du montant des droits d'engagement sera nulle.

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée de : - du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire)

Pour les virements : **Banque : Crédit Mutuel La Tour de Salvagny**
RIB : 10278 07255 00020084401 70
IBAN : FR76 1027 8072 5500 0200 8440 170
BIC : CMCIFR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

3.3P. Ordres de départ

Le départ du premier concurrent du 11^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux sera donné le samedi 12 novembre à 8h30

Le dernier concurrent du 11^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 13^{ème} Rallye Monts & Coteaux.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. Description

Le 11^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend le parcours de la 2^{ème} étape du rallye National.

Il représente un parcours de **218,850 km** et comporte **6 épreuves spéciales** (3 différentes), d'un total de **93,400 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES N° 3/6 St Laurent d'Agy – Rontalon	: 13,700 x 2 = 27,400 km
ES N° 4/7 Thurins – Yzeron	: 8,900 x 2 = 17,800 km
ES N° 5/8 Coise – Saint Didier sous Riverie	: 24,100 x 2 = 48,200 km

L'arrivée du rallye V.H.C se fera à partir de 16h12.

6.2P. Reconnaissances

Voir rallye national.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Les équipages participant au 11^{ème} rallye VHC ne sont pas concernés par la première étape et débiteront le rallye directement par la deuxième étape (CH 2B).

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des Rallyes VHC 2023

A l'issue du rallye trois classements distincts seront établis :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général est publié pour les périodes E à I.
- Un classement général est publié pour la période J
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de compétition

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

La remise des Prix du 11^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux se déroulera le samedi 12 novembre 2022 à l'arrivée du rallye.